



**Déclaration simplifiée  
d'évaluation d'incidences  
Natura 2000  
(art R414-23 code environnement)**



## Manifestations nautiques en mer

### évaluation à joindre à la déclaration de manifestation nautique (D.M.N)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée  
Délégation à la Mer et au Littoral  
1, quai Dingler – CS 20366 - 85109 Les Sables d'Olonne cedex  
☎ : 02 51 20 42 10 courriel : [ddtm-dml-sramp@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-sramp@vendee.gouv.fr)

Annexe à la manifestation nautique intitulée :

organisée le :

Championnat de Ligue Slalom  
PàV / Windfoil

10/04/2022

### 1 - Localisation de la manifestation par rapport aux sites Natura 2000

Point de départ : Base de Mer

Point d'arrivée : Base de Mer

Parcours : Parcours en baie des Sables

Escales : Sans objet

**Pièce à joindre** : Joindre un ou plusieurs extraits de cartes permettant une localisation précise des éléments mentionnés ci-dessous ainsi que les éventuelles installations provisoires en mer et/ou à terre et les zones classées Natura 2000 traversées ou côtoyées (carte similaire jointe à la D.M.N). Pour les parties maritimes, les cartes doivent être réalisées sur DATASHOM (<http://data.shom.fr/>). Les guides d'utilisation de « DATASHOM » sont mis en ligne sur le site de la préfecture maritime de l'atlantique à la rubrique « infos pratiques-démarches-manifestations nautiques » (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/1-demarches/declaration-dune-manifestation-nautique.html>).

**Site (s) concerné (s) par le projet :**

SIC (Site d'intérêt Communautaire) - Directive « Habitats » / ZPS (Zone de protection Spéciale) – Directive « Oiseaux »

SIC ou ZPS	CODE DU SITE	NOM DU SITE	Site (s) concerné (s)
SIC	FR5200653	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212009	Marais Breton et Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêt de Monts	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212014	Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5202012	Estuaire de la Loire Sud – Baie de Bourgneuf	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200654	Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Ile d'Yeu	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5202013	Plateau rocheux de l'Ile d'Yeu	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212015	Secteur marin de l'Ile d'Yeu jusqu'au continent	<input checked="" type="checkbox"/>
SIC	FR5200655	Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200656	Dunes, forêt et marais d'Olonne	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212010	Dunes, forêt et marais d'Olonne	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200657	Marais de Talmont et zones littorales entre Les Sables et Jard-sur-Mer	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5200659	Marais Poitevin	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5410100	Marais Poitevin	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5402012	Plateau de Rochebonne	<input type="checkbox"/>
SIC	FR5400469	Pertuis Charentais - Rochebonne	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5412026	Pertuis Charentais - Rochebonne	<input type="checkbox"/>

Sitographie utile : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>**2 - Compléments de présentation de la manifestation**

**Espace(s) utilisé(s) :** espace maritime (chenal de navigation, bande des 300 m., large, profondeurs minimales et maximales d'ancrage, amers éventuels...); espace terrestre (voirie, parkings, pré-salés, plage, dune,...) :

Sans objet

**Installations envisagées :****Sur les lieux de départ et d'arrivée :**

- type : Mouillage bouée de départ et de parcours.

- surface : 0,5 m<sup>2</sup> unitaire

- nombre : 4

**Ravitaillements éventuels :**

- type :

sans objet

- nombre :

0

Aménagements connexes :

- activités annexes ou périphériques :

sans objet

- zones de parking :

aucune

- zones de stockage :

Parking Base de Mer

- zones de nettoyage :

aucune

**Installations de secours et d'assistance médicale :**

Pas d'installation de secours ni d'assistance médicale particulière ; en cas d'urgence appel à SNSM.

Motif d'utilisation d'engins motorisés dans le cadre du :

- balisage :

Semi-rigides (mouillage des bouées)

- accompagnement des participants :

non

- sécurité ou secours :

Vedette et semi-rigides

- rangement, ramassage, remise en état du lieu :

Sans objet

Moyens matériels :

- Canalisation des spectateurs (balisage en mer, bouées de signalisation, voie d'accès...) :

Sans objet

- Animation (phénomènes sonore et lumineux (feux d'artifice, de joie, de bengale, démonstration de fusées de détresse...) :

Sans objet

### **Gestion des déchets et des rejets :**

- types de déchets produits :

- mode de gestion (container, recyclage...) :

- rejets dans le milieu (eau, gaz, air, sol et sous-marin) :

### **Bruits :**

- impact sonore des engins nautiques motorisés (nombre de décibel) :

- fréquence journalière et/ou hebdomadaire des parcours au sein ou à proximité des sites Natura 2000 :

De 9h00 à 18h00

- consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement) :

- Consignes fédérales édictées dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021/2024 : chapitre 24 de l'annexe L.  
 - Les Instructions de Course.  
 - Les SNSablais adhèrent à la "charte de l'éco-marin" auprès de l'association Echo-Mer de La Rochelle.

**Budget prévisionnel global :**

**Effectifs chiffrés** (attendus, ou faire référence à l'année précédente le cas échéant) :

- effectif global en mer :

- effectif global à terre :

### **3 - Incidences potentielles sur les sites Natura 2000 concernés, mesures prises, incidences significatives finales attendues**

Exposer les incidences potentielles sur un ou plusieurs sites Natura 2000 pouvant être affectés dans le tableau ci-dessous. Il peut être renseigné avec l'aide des opérateurs et des animateurs des sites potentiellement concernés.

<b>Espèces / habitats :</b>	<b>Sites (s) N2000 – localisation –superficie et/ou % d’habitat investi par la manifestation</b>	<b>Fréquentation</b>	<b>Action(s) potentielle (s) pouvant avoir des effets sur le milieu :</b>	<b>Perturbation-dégradation potentielle(s) : Si OUI préciser</b>	<b>Mesure(s) prise(s) pour atténuer ou supprimer les effets</b>	<b>Incidence finale attendue : OUI – NON</b>
<b>Milieu dunaire</b>						
		NON				NON
<b>Espèces animales aquatiques / côtières / terrestres</b>						
		NON				NON
<b>Oiseaux</b>						
- Puffin des Baléares - Sterne	FR 5212015		Les voiliers en régate se tiennent éloignés de l'estran et des récifs, reposoirs pour de nombreuses espèces.			NON
<b>Poissons</b>						
- Grand dauphin - Marsouin - Globicéphale	FR 5212015		Les voiliers étant en course, pas d'action de pêche ni de traîne. Traversée des zones en pelotons étirés.			NON
<b>Habitats naturels</b>						
		NON				NON

### **4 - Conclusion :**

Il est de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation nautique en mer de conclure à l'absence ou non d'incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

**En conclusion, votre manifestation nautique est-elle susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?**

**NON**       **OUI**      (cocher la case)

**Si oui**, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre avec un dossier complet à établir. C'est ce dossier qui devra être transmis en complément de la déclaration de manifestation nautique en mer et à adresser à la Délégation Mer et Littoral de la Vendée.

Fait à :  le

**Signature de l'organisateur :**

